

T
N
I

A detailed illustration of a forest path. The path is a narrow, winding trail that leads from the foreground into the distance. It is flanked by several large, mature trees with thick trunks and dense, rounded canopies. The foliage is rendered with fine lines, giving it a textured appearance. The ground is covered with small plants and grasses. The overall scene is peaceful and natural.

L'Accaparement Des Terres

Un livret

TNI Programme Justice Agraire

Février 2013

Remerciements

Jennifer Franco

Saturnino Borrás Jr.

Alberto Alonso-Fradejas

Nick Buxton

Roman Herre

Sylvia Kay

Timothé Feodoroff

Merci d'adresser vos suggestions, commentaires ou autres questions que vous souhaiteriez voir répondues dans nos versions futures à agrarianjustice@tni.org



Qu'est-ce que l'accaparement des terres?

L'expression « accaparement des terres » (de l'anglais *land grabbing* – « to grab » : saisir, empoigner) a ré-émergée sur la scène internationale dans le contexte de la flambée mondiale des prix alimentaires en 2007-2008. Les feux de la rampe médiatique se sont alors concentrés sur les nouveaux acteurs tels l'Arabie Saoudite et la Corée du Sud qui réalisaient, dans un climat de peur de pénurie alimentaire, l'acquisition potentielle de vastes superficies de terres dans les pays en développement tels Madagascar ou l'Éthiopie, afin de cultiver des denrées pour leurs propres citoyens. Les think-tanks sur le développement international ont participé à renforcer cette conception¹.

Aujourd'hui, quelques années plus tard, il apparaît cependant nettement que cette compréhension de l'accaparement des terres a obscurci plus que clarifié le tableau. Il est ainsi important d'éclaircir ce que l'accaparement implique véritablement pour mieux comprendre ce qui se passe réellement.

Une meilleure façon d'approcher l'accaparement est à travers la lentille de l'économie politique. De cette perspective, l'accaparement des terres réfère essentiellement à un « accaparement du contrôle », c'est-à-dire la capture du pouvoir de contrôler la terre et autres ressources associées telles que l'eau, les minéraux ou les forêts, afin de contrôler les bénéfices liés à leurs utilisations; en d'autres termes, le projet « d'établir ou consolider les formes d'accès à la richesse foncière »². Cela peut inclure un « accaparement virtuel des terres » où, « derrière la façade d'acquisitions foncières pour un objectif énoncé, se cache un agenda d'appropriation de subventions, d'obtention de crédit bancaire utilisant les permis fonciers comme garantie, ou encore de spéculation sur l'augmentation future de la valeur des terres »³. Virtuel ou réel, l'accaparement est par essence politique, étant donné que l'enjeu est le pouvoir de décider comment et à quelles fins la terre et l'eau peuvent être utilisées aujourd'hui et dans le futur. De ce point de vue, même les acquisitions rendues plus transparentes demeurent des accaparements.

L'accaparement des terres doit être analysé dans le contexte du pouvoir omniprésent du capital national et transnational dont le désir de profit l'emporte sur les significations, utilisations et systèmes de gestion foncière enracinés dans les communautés locales. L'accaparement des terres est donc l'incarnation d'un changement en cours qui va en s'accéléralant, concernant l'emploi du foncier ainsi que ses ressources associées (comme

l'eau), d'une utilisation caractérisée par sa petite échelle et main d'œuvre intensive servant l'agriculture paysanne, dirigée vers la consommation domestique et les marchés locaux, vers des utilisations de grande échelle qui épuisent les ressources, à forte intensité capitalistique... Par exemple, la monoculture industrielle, l'extraction des matières premières et la production hydroélectrique de grande échelle, sont intégrées dans un système croissant qui lie les frontières de l'extraction aux zones métropolitaines et marchés étrangers.

L'ironie est que se focaliser excessivement sur l'aspect foncier risque de négliger le principal moteur de l'accapement des terres qui n'est autre que la logique sous-jacente de la production du capital et les conditions biophysiques liées à son accumulation⁴.

Problèmes des définitions actuelles de l'accapement des terres

Il y a de nombreux problèmes avec les définitions actuelles de l'accapement des terres, qui se manifestent généralement par

Un focus sur l'échange des droits de propriété foncière plutôt que qui contrôle la terre et comment elle est utilisée : l'accapement des terres est habituellement dépeint comme une saisie illégitime des terres d'une ou plusieurs personnes conduisant à leur expulsion. Cependant, dans certains cas, les paysans demeurent sur la terre saisie, mais en perdent le contrôle effectif. Dans d'autres, le gouvernement a saisi la terre pour la redistribuer, souvent suite à la demande populaire pour un partage plus équitable des ressources nationales. Est-ce de l'accapement? Il est ainsi préférable d'analyser en termes de contrôle sur la terre et regarder qui bénéficie ou non des transactions foncières plutôt que de simplement parler « d'accapement » *per se*.

Un focus sur l'échelle plutôt que l'impact. La description de la nouvelle vague d'accapement des terres réfère souvent aux acquisitions à grande échelle, sur des milliers, voire des dizaines de milliers d'hectares, par exemple, mais comment fixer la valeur seuil, c'est-à-dire qu'en est-il des nombreux accapements inférieurs à 1 000 hectares?

Un focus sur le processus, soulignant combien les accapements violent les principes de transparence et responsabilité. Des coalitions telles que l'*International Land Coalition* ont défini l'accapement des terres comme les transactions qui manquent de consentement libre, préalable et éclairé par les usagers des terres, celles qui ne comprennent pas d'évaluation des impacts socio-environnementaux ainsi que celles qui sont effectuées frauduleusement et sans la participation démocratique appropriée. Mais lorsque les compagnies ou les gouvernements affirment que les principes formels et procédures techniques désirables ont été appliqués, comme beaucoup le font, faut-il alors cesser de considérer la transaction en tant qu'accapement? Étant donné que l'évaluation de l'adhésion aux principes est une question de degré et de perception subjective, comment peut-on différencier une acquisition de terres illégitime d'une qui ne l'est pas?

Quels mythes idéologiques soutiennent les investissements fonciers à grande échelle?

Le premier mythe qui sous-tend l'accaparement des terres est l'existence d'une disponibilité de terrains sous-utilisés qui peuvent être transformés en revenus et emplois pour les pays en développement grâce aux investissements. Dans le monde entier, les terres ciblées pour ce type d'investissements à grande échelle sont dépeintes comme « vides », « marginales », « inactives » ou « dégradées », principalement inhabitées, inutilisées, improductives et peu susceptibles de d'entrer en compétition avec la production alimentaire locale. La Banque Mondiale a joué un rôle clé pour entretenir ce mythe, en déclarant l'existence d'une vaste « réserve » de terre potentiellement « convenables » - à hauteur d'entre 445 millions et 1,7 milliard d'hectares à travers le monde. Bien sûr, cela a envoyé un signal positif fort aux investisseurs potentiels que les ressources de la planète sont prêtes à être emparées. Pourtant, la réalité est que la terre n'est pas vide, inactive, ou inutilisée; en outre, de nombreux investisseurs acquièrent des terres de première qualité et non marginales ou dégradées.

Ensuite, le deuxième mythe est que l'agriculture a besoin d'investissements, notamment d'investissements étrangers. Juergen Voegelé, directeur au Département du Développement Rural et Agricole de la Banque Mondiale soutient que « [Q]uand bien faite, l'agriculture de grande échelle peut offrir des opportunités pour les pays pauvres ayant de vastes secteurs agricoles ainsi que d'amples dotations en terres. Pour tirer le meilleur parti de ces possibilités, cependant, ces pays ont besoin de mieux garantir les droits fonciers locaux et d'améliorer la gouvernance foncière. Adopter une approche relationnelle ouverte et dynamique avec les investisseurs est également nécessaire pour s'assurer que l'investissement contribue aux objectifs plus larges de développement »⁵.

L'assomption est que la crise rurale actuelle et généralisée de pauvreté persistante et faim chronique n'est autre à la base qu'une crise de manque d'investissement. Par conséquent, le renouveau d'intérêt des grands investisseurs dans le foncier est présenté comme une occasion incontournable à saisir. De plus, les partisans de cette vision ont déclaré que l'investissement devra être de grande échelle et privé, afin d'être mieux à même d'aider à achever une compétitivité de niveau international, dans les circuits de plus en plus intégrés de la production agricole mondiale⁶.

La réalité de l'approvisionnement alimentaire mondial et de l'investissement agricole, cependant, est que la majeure partie de l'investissement dans l'agriculture est entreprise par les agriculteurs eux-mêmes, avec dans de nombreuses régions en développement, les petits agriculteurs produisant la plupart des aliments consommés localement. Au Zimbabwe par exemple, les petits agriculteurs utilisent leurs propres économies pour investir dans leurs bâtiments et équipement agricoles, le bétail et les transports. En Amérique latine, le mouvement agro-écologique partage les bénéfices d'une agriculture

à faibles intrants externes par le biais d'un processus d'échange des connaissances et de l'innovation d'agriculteur à agriculteur. Dans l'Union européenne et aux États-Unis, les initiatives visant à relocaliser les systèmes alimentaires déploient des stratégies qui lient producteurs, détaillants et consommateurs dans l'échange de produits sains, nutritifs et locaux, en dehors de la portée des chaînes transnationales de supermarché. Ce ne sont que quelques exemples de formes positives d'investissements, alternatives au modèle agroalimentaire de grande échelle, à forte intensité capitalistique et contrôlé par les multinationales, qui s'autoproclame comme la seule solution à la faim et la pauvreté rurale.

Le troisième mythe prédominant est que les transactions foncières à grande échelle sont nécessaires pour faire face aux pénuries – d'abord la pénurie alimentaire et ensuite la pénurie de pétrole –, argument tirant avantage des questions de protection de l'environnement, dans un contexte de changement climatique et de débats sur l'atténuation du changement climatique. Il est ainsi souligné la nécessité de développer des alternatives qui ne dérivent pas des combustibles fossiles, c'est-à-dire de trouver des sources d'énergie renouvelables qui pourraient permettre de surmonter le problème du « pic pétrolier » et atteindre des niveaux plus élevés en sécurité énergétique, tout en continuant, dans le même temps, à combattre le changement climatique grâce à des combustibles « plus vert ».

Mais ces deux arguments exploitant l'idée de rareté simplifient des réalités complexes. Le problème est réduit à dessein à une simple question de manque d'approvisionnement, de manière à rendre plus acceptable la « solution » d'augmenter la production grâce à des investissements dans des méthodes non durables.

Un examen plus approfondi déconstruit les arguments de « pénurie alimentaire » comme justification de l'acquisition des terres à grande échelle. En effet, ces derniers échouent à reconnaître qu'il y a déjà plus qu'assez de nourriture dans le système pour nourrir tout le monde, et que la sécurité alimentaire est compromise par les coûts, gaspillages, pertes de récoltes et surtout la reconversion des terres pour la production agro-industrielle de denrées non alimentaires telles que les fourrages, les agrocarburants, les fibres, les fleurs et les « forêts » – notamment les plantations industrielles d'arbres pour le papier, le bois, les copeaux ou le caoutchouc.

Les arguments de « pénurie pétrolière » s'éventrent également pour deux raisons. Premièrement, ils ne prennent pas en compte les inefficacités dans la façon dont sont actuellement utilisées les réserves de carburant fossile – tel que pour l'énorme et croissant secteur du transport commercial mondial qui déplace produits alimentaires et autres sur de longues distances à travers le monde. Deuxièmement, ils ignorent le fait que l'agriculture et l'élevage industriel sont les principaux émetteurs de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, oxyde d'azote et méthane).

Enfin, le quatrième mythe concerne les droits de propriété. Ils sont présentés comme la meilleure solution pour l'amélioration de la sécurité foncière, soutenant l'argument selon lequel les transactions foncières pourraient être bénéfiques tant qu'elles s'appuient sur des

droits de propriété formels. L'assomption derrière le raisonnement est simple : les populations sont dépossédées car privées de droits de propriété formels sur leurs terres; ainsi, la réponse politique devrait s'efforcer d'assurer la sécurité du régime foncier pour ces populations. Pourtant, ici aussi, un point de vue historique critique sur les questions foncières et les politiques agraires est nécessaire. Dans la littérature sur les politiques agraires, « sécurité » signifie octroyant, promouvant et/ou protégeant les droits de propriété exclusifs des propriétaires et/ou utilisateurs des terres. Cela renvoie généralement aux droits individuels et privés; c'est-à-dire la marchandisation de la terre, sa transformation en quelque chose de commercialisable. Les titres sont l'expression principale de cette soi-disant sécurité. Ces interprétations renforcent la vision conservatrice du foncier, comme un « élément » pourvu d'une seule valeur d'usage économique, ce qui porte atteinte à de nombreuses autres valeurs associées à la terre pour les communautés à travers le monde.

Mais le problème encore plus fondamental avec la notion de « sécurité » est qu'elle peut signifier tout et n'importe quoi – que ce soit légitime ou non, véritablement favorable aux pauvres ou non. La sécurité foncière peut signifier la sécurité des biens des grands propriétaires terriens vivant dans la capitale et s'appuyant sur des tenanciers ou des ouvriers agricoles pour rendre leurs terres productives. Cela peut aussi signifier la sécurité des banques qui vendent du patrimoine à but lucratif, et ont besoin de garanties subsidiaires en cas de défaut de paiement. Dans le contexte actuel de l'accaparement des terres, cette « sécurité » réfère ainsi le plus souvent à la sécurité du capital transnational investi dans le foncier.

Pour aller plus loin:

M. Altieri (2012) 'The scaling up of agroecology: spreading the hope for food sovereignty and resiliency', Sociedad Científica Latinoamericana de Agroecología (SOCLA).

Available at <http://rio20.net/wp-content/uploads/2012/06/final1.pdf>

S. Borras and J. Franco (2012) 'Global Land Grabbing and Trajectories of Agrarian Change: A Preliminary Analysis', *Journal of Agrarian Change*, 12(1), 34–59.

O. De Schutter (2010) Report submitted by the Special Rapporteur on the right to food, Olivier De Schutter, United Nations Human Rights Council, 16th session, agenda item 3. New York, United Nations General Assembly.

S. Kay (2012), Positive Land Investment Alternatives, Transnational Institute: <http://www.tni.org/paper/positive-land-investment-alternatives>

T. M. Li (2012) 'Centering labor in the land grab debate', *Journal of Peasant Studies*, 38(2), 281-298

High Level Panel of Experts (2011) Land Tenure and International Investments in Agriculture. Rome: UN Committee on World Food Security High Level Panel of Experts Report International Assessment of Agricultural Knowledge, Science, and Technology for Development (IAASTD) ((2008) Agriculture at Crossroads. Washington D.C: Island Press. Available at http://www.agassessment.org/reports/IAASTD/EN/Agriculture%20at%20a%20Crossroads_Synthesis%20Report%20%28English%29.pdf

Comment l'accaparement se manifeste-t-il ?

L'accaparement des terres actuel est marqué par une multitude de formes à travers différents contextes agro-écologiques et régimes fonciers. Il affecte des endroits aussi divers que les couloirs péri-urbains, les plaines fertiles, les zones forestières montagneuses et les campagnes en régions reculées. Il se développe sans égard pour les régimes de propriété foncière, qu'ils soient privés, publics, communaux ou dans le cadre d'établissement de réformes agraires – et indépendamment de savoir si les arrangements conclus sont reconnus par les lois de l'État ou non. Les processus actuels de réallocation foncière se déroulent sous des conditions politico-juridiques variés; alors que certains sont illégaux d'autres sont « parfaitement légaux » ou encore quelque part entre les deux. Dans de nombreux cas, les cadres juridiques formels et préexistants, sont pliés, altérés, redéfinis ou réinterprétés pour donner à l'accaparement des terres une apparence de légalité. Certains des cas les plus extrêmes impliquent le harcèlement physique, l'intimidation et la violence. Enfin, il est intéressant de noter qu'une bonne partie de ces investissements fonciers sont restés inexploités, et sont donc davantage liés à la spéculation que la mise en valeur productive des terrains⁸.

Les acquisitions où la loi est contournée sont clairement « des accaparements ». Mais alors qu'en est-il des transactions qui respectent les règles et lois formelles? C'est le cas dans de nombreux pays africains, où, comme la chercheuse indépendante Liz Alden Wily le souligne, « la ruée actuelle vers les terres démontre amplement l'utilisation de moyens parfaitement légaux de dépossession ou réaffectation des terres, impliquant une perte significative d'accès par les pauvres des régions rurales, et non un simple petit déplacement physique »⁹. Les accaparements « parfaitement légaux », au sens strict du terme, se manifestent aussi sur d'autres continents.

Le cas de la vallée Polochic au Guatemala : légal mais non légitime

Le Guatemala connaît depuis quelques années une vague de (re)concentration légale, aidée et encouragée par les politiques agraires néolibérales du gouvernement en matière de titres fonciers individuels privés et de réforme agraire assistée par le marché (MLAR). Ces politiques n'apprécient ni ne donnent priorité aux identités sociales et moyens de subsistance des familles autochtones sans terres qui s'axent autour du foncier. Les familles *Colonos* (fermiers tenanciers) situés dans les terres guatémaliennes traditionnelles et les haciendas ont été particulièrement vulnérables à l'accaparement des terres. En échange du droit de vivre et de récolter leurs propres cultures, ils fournissent traditionnellement du travail ou des paiements au propriétaire (patron), système connu comme le régime de travail *colonato*. Mais l'accaparement des terres a conduit beaucoup à être expulsé de la terre « légalement ».

Une recherche en 2011 a révélé qu'une seule famille, les Widdmans, a acquis 5 400 hectares de terres provenant de domaines traditionnels de la vallée Polochic pour une raffinerie de sucre « Chabil Utzaj », financée par un prêt de 32 millions de dollars par la Banque Centre Américaine de l'Intégration Économique. La région était peuplée par des familles Maya Q'eqchi, dans des relations tenancières bien établies avec les propriétaires du domaine. Ces derniers étaient déjà en train de négocier la vente des terres aux tenanciers par le biais du programme MLAR du gouvernement, en raison des difficultés économiques après la période 2001 - 2002 de crise des prix internationaux du café. Bien que les négociations aient traîné en longueur, ralenties par des procédures bureaucratiques du Fonds Foncier gouvernemental, elles se sont brusquement interrompues avec l'arrivée de la raffinerie de sucre Chabil Utzaj dans la vallée. Les prix plus élevés offerts par la sucrerie aux propriétaires ont mis fin aux négociations entre ces derniers et les familles d'agriculteurs tenanciers. En échange d'un prix plus élevé, l'Utzaj Chabil a exigé que la terre soit inscrite au Registre National de la Propriété et que tous les passifs salariaux soient réglés, ce qui signifiait que les familles *colono* pourraient être expulsées par des moyens « parfaitement légaux ». La société a d'abord tenté d'amortir le choc à travers des incitations telles que des promesses d'emploi, mais celles-ci n'ont abouti à rien. Face à l'expulsion, des centaines de familles Maya Q'eqchi sans terres (et sans emploi) ont occupé quatorze des domaines en Novembre 2010. En Mars 2011, 1 500 policiers et forces de l'armée (avec les forces de « sécurité privée » de Chabil Utzaj selon les locaux et les observateurs des droits de l'homme) ont violemment expulsé quelques 700 familles. Maisons et cultures ont été brûlées et un fermier a été tué par la police. Deux autres seront assassinés par des paramilitaires par la suite. En Juin 2011, la Commission Inter-Américaine des Droits de l'Homme a appelé l'État guatémaltèque à assurer la sécurité alimentaire et la vie des familles expulsées. En Novembre 2012, les négociations avec le gouvernement se concentraient sur la réaffectation des familles expulsées vers d'autres terres.

Source: Alonso-Fradejas, A.; Caal Hub, J.L.; Chinchilla Miranda, T. (2011). *Plantaciones agroindustriales, dominación y despojo indígena-campesino en la Guatemala del siglo XXI*. IDEAR-CONGCOOP, Magnaterra Eds. Guatemala: http://www.congcoop.org.gt/images/stories/pdfs-congcoop/Plantaciones_y_despojo-Guatemala-sXXI.pdf

Pour aller plus loin:

Website/blog about the Polochic case: <http://valledelpolochic.wordpress.com/documentos/>

“Evictions in the Polochic Valley”. Documentary Film. IDEAR-CONGCOOP and Caracol Producciones. Guatemala, May 2011. Available at:

www.caracolproducciones.org

<http://www.oas.org/es/cidh/indigenas/proteccion/cautelares.asp#121/11>

Quelle est l'histoire de l'accaparement des terres?

L'accaparement des terres n'est pas nouveau, s'enracinant dans des siècles d'histoire au Nord, Sud, Est et Ouest, englobant de nombreux épisodes et d'innombrables exemples, dont les saisies précoloniales de terres associées aux guerres tribales territoriales, les enclosures Européennes dans le Nord et la dépossession des peuples autochtones en Amérique du Nord et en Australasie. « Dans de nombreuses régions du Sud, la terre a été accaparée en premier lieu par les seigneurs précoloniaux, les uns avec les autres au cours de guerres territoriales chroniques, puis par les gouvernements coloniaux, et enfin de plus en plus par les corporations nationales ou étrangères »¹⁰. Retracer l'histoire de l'accaparement des terres est révélateur bien au-delà du simple fait que le phénomène n'est pas nouveau.

Les accaparements dans le passé ont été importants en ce qu'ils ont établi les antécédents des processus politiques qui participent à façonner comment et où l'accaparement des terres se produit aujourd'hui. C'est dans la très longue histoire de l'accaparement des terres que l'on peut trouver, selon Liz Alden Wily, la mise en place des « manipulations juridiques qui continuent à rendre la ruée [des terres] possible »¹¹. Bon nombre d'idées fondamentales qui justifient et facilitent l'accaparement des terres aujourd'hui ont été mises en place lors des épisodes précédents de spoliation. Par exemple, pour n'en citer que quelques-unes, des idées telles que : (i) l'efficacité de l'utilisation de moyens légaux pour la capture et la sécurisation de la terre en tant que propriété « exclusive » (ii) l'utilité de justifier quelles terres « peuvent » être saisies en utilisant la rhétorique de terres « vacantes » et « vides » (iii) l'importance d'établir une légitimité sans appel lors de l'accaparement en invoquant des raisons de « fins publiques » ou d'« intérêt public ».

D'un autre côté, le passé plus récent non pas des acquisitions foncières mais des programmes d'ajustement structurel (PAS), de la privatisation des services publics (y compris les services de support à l'agriculture familiale), de la dérèglementation des investissements et enfin de la libéralisation des échanges, est ce qui sous-tend et a contribué à rendre possible le cycle de l'accaparement des terres que nous voyons aujourd'hui.

Qu'il y a-t-il de nouveau à propos de cette vague d'accaparement?

Il est généralement admis qu'un certain nombre de facteurs distinguent la vague récente d'accaparement des terres des précédentes. Tout d'abord, la tendance se poursuit à un rythme relativement rapide, entraînée par les dynamiques d'évolution du régime alimentaire mondial, les réponses à la sécurité énergétique et le « pic pétrolier », la protection

Zones Spéciales d'Accaparement Foncier, l'expérience de la Zone Économique Spéciale de Dawei, en Birmanie

La collaboration entre les gouvernements thaïlandais et birman avec des investisseurs italiano-thaï a conduit à un accaparement massif des terres dans la région du Tanintharyi, qui borde la région Mon au Nord et la Thaïlande à l'Est. Des dizaines de milliers de personnes risquent d'être déplacés au nom de la Zone Économique Spéciale (ZES) de Dawei, qui, avec un investissement total estimé à plus de 50 milliards de dollars, serait en passe d'être le plus grand complexe industriel d'Asie du Sud, avec un port en eau profonde, un parc industriel (y compris un grand complexe industriel pétrochimique), et une liaison routière/ferroviaire/par pipeline de 350 kms, jusqu'à Bangkok. L'accaparement des terres qui en a résulté a non seulement englobé la terre directement associée au projet de ZES (selon les chiffres officiels 32 274 personnes dans au moins dix-neuf villages seront finalement déplacés), mais aussi une vague d'accaparements supplémentaires liés à la spéculation et aux investissements financiers à grande échelle dans l'ensemble de la région. Cela a provoqué une poussée d'accaparement des terres par les élites locales et étrangères ainsi qu'un pic spéculatif des prix du foncier qui évince (principalement) les agriculteurs et habitants ruraux de Dawei et Karen.

Source: E. Leowen (2012), Land Grabbing in Dawei: An (Inter)National Human Rights Concern, TNI Agrarian Justice Programme.

de l'environnement dans un contexte de changement climatique, et par la circulation internationale du capital financier à la recherche de placements sûrs, après l'effondrement du marché du logement dans le Nord.

Deuxièmement, l'inclination est à l'acquisition de terrains à grande échelle. Pour donner une idée, la compagnie américaine Dominion Farms s'est procurée 30 000 hectares au Nigeria en 2011 pour cultiver du riz; l'homme d'affaire et politicien Ly Yong Phat a acquis en 2006 60 000 hectares pour de la canne à sucre au Cambodge; la société italienne Benetton possède depuis 2002 900 000 hectares en Argentine pour de la laine, des céréales et des arbres industriels à croissance rapide.

Troisièmement, la tendance est également aux locations, achats ou autres arrangements économiques de long terme (cultures contractuelles ou sous contrat avec des chaînes de supermarchés par exemple). Les transactions typiques varient généralement de 30 à 50 ou même 99 ans d'un coup, souvent avec l'option de renouveler.

Quatrièmement, la portée de cette vague est globale, atteignant plus largement qu'initialement signalé, non seulement les pays du Sud mais encore d'autres régions. Bien que l'Afrique soit certainement un point névralgique, la recherche montre que l'accaparement

se produit virtuellement partout : en Amérique du Sud et Centrale, à travers toute l'Asie du Sud et Sud-Est, et dans de nombreuses régions du Nord de la planète, en particulier l'ex-Eurasie soviétique.

Cette combinaison de facteurs a conduit les groupes de la société civile et les réseaux transnationaux à alerter la planète sur l'accaparement mondial des terres et ses effets négatifs considérables sur les communautés et les écosystèmes fragiles¹². Lorsque des protestations ont éclaté à Madagascar contre le gouvernement pour avoir accepté à huis clos de louer pour 99 ans 3,2 millions d'hectares de terres à Daewoo Logistics, l'attention des médias a été éveillée, ces derniers portant alors soudainement l'accaparement des terres sur les écrans de télévision.

Sur quelle échelle l'accaparement se produit-il?

Les transactions foncières à grande échelle ont augmenté de plus de 20 millions d'hectares entre 2005 et 2009 selon l'International Food Policy Research Institute (2009), 45 millions d'hectares depuis 2007-2008 d'après la Banque Mondiale (2010), et 227 millions d'hectares depuis 2000 selon Oxfam (2011)¹³.

En fin de compte, il est pratiquement impossible de savoir combien d'hectares sont concernés par l'accaparement des terres en cours. Un problème est que de nombreuses transactions foncières ne sont tout simplement pas signalées; elles se déroulent dans le secret et ne sont pas couvertes par les médias. Mais même si chaque transaction foncière était signalée, il serait toujours illusoire d'en cerner l'étendue, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les projets impliquant des acquisitions foncières à grande échelle peuvent être à des stades très différents dans leur planification et opérationnalisation - certains seulement initiaux, d'autres plus avancés. Deuxièmement, le financement derrière les projets est fluctuant et peut changer brusquement, comme cela s'est produit pour le projet Procana de plantation de canne à sucre au Mozambique, qui s'était vu réaffecté en 2007 30 000 hectares. Pourtant, le projet a brusquement pris fin en 2009 après le retrait de quelques investisseurs clés, mais pas avant que des milliers de villageois n'aient été expulsés et près d'un millier d'hectares défrichés et plantés avec de la canne à sucre. Deux ans plus tard, cependant, il semble que le projet soit remis sur pied (en théorie du moins) avec un nouvel ensemble d'investisseurs, cette fois-ci d'Afrique du Sud¹⁴. Troisièmement, il y a le problème de l'enregistrement peu fiable et corrompu des données à propos de la terre et de son utilisation, un problème qui remonte plus loin que la vague actuelle d'accaparement de terres et a à voir avec des facteurs à la fois techniques et politiques. En fin de compte, mesurer quantitativement l'accaparement des terres, est comme essayer de trouver une aiguille dans une botte de foin.

Comment l'accaparement foncier implique-t-il l'accaparement de l'eau?

Les dynamiques actuelles des capitaux transnationaux autour des questions de l'énergie, de l'alimentation et de l'environnement participent également à la transformation de l'eau en marchandise¹⁵. L'eau est un facteur critique dans l'accaparement des terres, dans la mesure où elle définit les terres qui sont attractives de celles qui ne le sont pas. Cependant, l'eau est une ressource extrêmement contingente sur le plan spatio-temporel; rare à certaines périodes de l'année et abondante à d'autres. Les arrangements autour de la gestion locale de l'eau sont souvent le résultat d'accords complexes, socialement négociés entre les différents utilisateurs et adaptés aux conditions écologiques et hydrologiques mouvantes. Les terres converties à la production en monoculture de nourriture, d'alimentation animale et agrocarburants sont gourmandes en eau et exigent un approvisionnement stable et sécurisé tout au long de l'année, généralement par l'irrigation à grande échelle. Le détournement, l'épuisement et la pollution des ressources locales d'eau qui s'ensuivent peuvent donc souvent nuire aux arrangements préexistants et constituent une menace directe à un large éventail de moyens de subsistance locaux.

L'accaparement des terres et de l'eau sont étroitement liés. Les investisseurs dans des grands projets agricoles sont peu enclins à saisir les terrains nécessaires à la plantation de cultures, sans également avoir l'assurance que le grand volume d'eau nécessaire pour garantir des rendements élevés soit garanti de manière stable. Certaines recherches ont montré à quel point ce facteur hydrique est souvent un aspect crucial lors des contrats de location ou vente de terres entre investisseurs et gouvernements¹⁶.

L'accaparement de l'eau survient également dans des cas où l'eau est la principale cible – comme dans le cas du développement hydroélectrique, ou en relation avec les entreprises minières. Des exemples tristement célèbres – barrage de Narmada en Inde, barrage de Belo Horizonte au Brésil, et les barrages du Mékong (ces derniers soulèvent également des controverses sur les questions d'eau transfrontalières) ont généralement impliqué l'expulsion massive des populations locales ainsi que l'inondation des terres agricoles et des pâturages, de champs et de forêts. De même, le cas de l'exploitation minière comme accaparement en eau, polluant les ruisseaux et les rivières avec des résidus miniers, illustre également comment l'exploitation minière affecte, si ce n'est détruit complètement l'économie politique locale¹⁷.

Pour aller plus loin:

J. Franco and S. Kay (2012), *The Global Water Grab: A Primer*
<http://www.tni.org/primer/global-water-grab-primer?context=69566>

L.Mehta, GJ Veldwisch and J. Franco (2012), Introduction to the Special Issue: Water Grabbing? Focus on the (re) appropriation of finite water resources. In *Water Alternatives* 5(2) http://www.water-alternatives.org/index.php?option=com_content&task=view&id=213&Itemid=1

Qu'est-ce que « l'accaparement vert »?

Journaliste au Guardian, John Vidal est probablement le premier à avoir formulé un « accaparement vert » (en anglais *Green Grabbing*), décrit comme « l'appropriation de la terre et de ses ressources à des fins environnementales », telles que les enclosures au nom de la conservation de l'environnement et les programmes de séquestration et commerce du carbone¹⁸. L'expression inclue par exemple le système qui voit un certificat de « protection de la savane » fourni en échange d'un don à un organisme ou un programme de bienfaisance de l'environnement. Ces derniers promettent alors de « compenser » les émissions climatiques du donneur grâce au boisement de plantations de matières premières de biochar sur des terres « marginales et sous-utilisées » en Afrique. Cette idée du besoin de « vendre la nature pour la sauver » a pris de l'ampleur depuis la conférence des Nations Unies Rio +20, lorsque l'UNEP, Programme des Nations Unies pour l'environnement, a favorisé des mécanismes de tarification des ressources naturelles dans le cadre de sa vision pour une économie verte. La marchandisation de la nature et son appropriation par un large groupe d'acteurs pour un éventail étendu d'utilisations – actuelles, futures et spéculatives – au nom de la « durabilité », de la « conservation » ou des « valeurs écologiques » s'accélère.

L'expérience des programmes onusiens en matière de réduction des émissions à travers le projet pilote de Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (mécanisme REDD), fondé sur l'idée de compenser les émissions des pays industrialisés du Nord en protégeant les forêts dans le Sud, a suscité des inquiétudes en raison de ses impacts sociaux et environnementaux. La recherche universitaire et activiste a révélé combien les projets commerciaux actuels de séquestration peuvent devenir des « points d'ancrage » pour diverses formes de dépossession. L'expulsion foncière n'est qu'un aspect. D'autres peuvent inclure la restriction des droits d'accès coutumiers ou communautaires aux ressources forestières et hydriques, ou le déplacement de la main-d'œuvre paysanne et des cultures de subsistance ou commerciales vers la séquestration du carbone. Ceci entraîne la perte importante d'avantages liés à l'accès aux terres communes et aux cours d'eau, tels que la chasse, la cueillette de produits forestiers, la pêche et le pâturage.

Pour aller plus loin:

Green grabbing, the social costs of putting a price on nature, Interview with Melissa Leach <http://www.tni.org/interview/green-grabbing>

Green grabbing: a new appropriation of nature, Volume 39, Issue No. 2 special issue, Journal of Peasant Studies (eds. James Fairhead, Melissa Leach and Ian Scoones) <http://www.tni.org/article/green-grabbing-new-appropriation-nature>

No REDD: a reader <http://noredd.makenoise.org/no-redd-a-reader.html>

Quels sont les impacts de l'accaparement des terres?

De nombreux partisans des acquisitions foncières à grande échelles insistent que ces dernières peuvent bénéficier aux populations locales, principalement grâce à l'emploi fourni dans les nouveaux arrangements commerciaux, et les nouvelles infrastructures économiques et sociales. Cependant, il est important de souligner que jusqu'à présent, peu de preuves concrètes sont venues étayer ces allégations, et, à la place, l'histoire est jonchée de mauvaises expériences. Ainsi, le fardeau de la preuve incombe toujours lourdement à ceux qui prétendent que l'accaparement des terres apporte des changements positifs.

Un corpus croissant de preuves émis par la recherche universitaire et militante vient suggérer que les impacts de l'accaparement des terres sur les communautés rurales pauvres et les écosystèmes ont été largement négatifs jusqu'à présent. Les populations locales sont expulsées lorsque seules leurs terres mais pas leur travail et présence sont nécessaires. Dans les cas où des promesses ont été réalisées, leur sillage s'ensuit souvent d'une multitude d'accords brisés autour de questions telles que le paiement de dommages et intérêts, la réinstallation dans de meilleures conditions et les compensations. Lors d'expulsions, la perte de la terre, qui fournissait le strict minimum à la subsistance est l'altération la plus grave possible pour les groupes marginalisés.

Lorsque la terre et la main d'œuvre des locaux sont nécessaires, ils sont incorporés dans le projet. Tous les cas d'incorporations – à travers le salariat ou les cultures contractuelles – ne se révèlent pas négatifs, bien qu'ils tournent souvent mal, précisément du fait que les conditions clés qui pourraient permettre aux populations locales d'avoir un poids à la table des négociations tendent à ne pas être présentes dans les zones ciblées par les investisseurs. En conséquence, ceux qui ont été intégrés sont généralement livrés à eux même, dans l'isolement d'une lutte à contre-courant, pour atteindre le seuil minimum de décence salariale ou de conditions de travail, ainsi que pour améliorer les termes de leurs contrats fonciers ou salariaux.

Il est intéressant de noter que l'accaparement des terres entraîne aussi un large éventail de réactions politiques, au sein et entre les communautés locales. Les communautés elles-mêmes sont différenciées en termes de classe sociale, de sexe, d'ethnie, de génération et ainsi de suite, et tous les membres de la communauté ne partagent pas la même histoire sociale, ou le même pouvoir de décider des modalités de chaque transaction foncière. Quand une transaction foncière frappe une communauté, elle impacte différemment les différents groupes sociaux. Un cas d'accaparement de terres peut impliquer l'expulsion de certaines personnes tandis que d'autres sont incorporées dans la nouvelle entreprise économique en tant que producteurs contractuels, ou encore comme travailleurs journaliers. Cette diversité des expériences vécues façonne en grande

partie la variation des réactions politiques dans le temps face à l'accaparement, et vient ajouter un degré supplémentaire de complexité au problème de la réponse à avoir face à l'accaparement des terres lorsqu'il se produit.

Du sucre au goût amer : plantations de sucre, accaparements et droits de l'Homme au Cambodge

En août 2006, deux concessions économiques avoisinantes d'environ 20 000 hectares, Botumsakor et Sre Ambel, dans le district de Koh Kong, ont été accordées. Ces concessions ont été délivrées à deux compagnies – Koh Kong Plantation Co. Ltd et Koh Kong Sugar Industry Co. Ltd – dans une tentative apparente de contourner les restrictions sur la taille des concessions économiques prévues par la loi foncière cambodgienne. Depuis, il y a eu des rapports de violations graves des droits humains liées à ces concessions. Selon un organisme d'aide juridique cambodgien et le Bureau du Haut-Commissariat onusien aux Droits de l'Homme, depuis 2007 des milliers de villageois ont rapporté des plaintes au sujet de l'empiètement des sociétés sur leurs terres. Les villageois ont perdu à la fois des terrains résidentiels et des terres agricoles qu'ils possédaient légalement et dont ils dépendent pour nourrir leurs familles. Ces rapports signalent aussi que les villageois font face actuellement à des difficultés pour rembourser leurs micro-crédits, en raison de leur perte de source de revenus. Au cours d'une expulsion forcée, deux villageois ont reçu des blessures par balles non mortelles, tandis que d'autres membres de la communauté ont été frappés à coups de crosse de fusil alors qu'ils tentaient de protéger leurs maisons de la démolition. Il y a aussi des cas documentés d'employés de la compagnie confisquant du bétail des villageois et exigeant paiements pour leur retour. Des membres de la communauté ont aussi signalé l'intimidation par le personnel de la compagnie et les forces de sécurité.

Source: "Bittersweet: A Briefing Paper on Industrial sugar Production, Trade and Human Rights in Cambodia", Bridges Across Borders, September 2010. <http://babcambodia.org/developmentwatch/cleansugarcampaign/bittersweet.pdf>

Plantations d'arbres et travail précaire au Mozambique

Dans la province mozambiquienne de Niassa, Chikweti Forests, une filiale d'un groupe d'investissement suédois, a acquis une location de 140 000 hectares, partiellement grâce à la promesse de 3 000 emplois. À date de 2012, Chikweti contrôle 51 000 hectares, mais n'a fourni que 900 emplois. Parmi ceux étant employés, beaucoup des contrats se sont révélés être de court terme, des emplois saisonniers coïncidant avec la période des récoltes, obligeant ainsi les travailleurs à délaisser leur propre champ durant cette

période importante de l'année. Le travail à la plantation est très intense, avec de longues journées de travail et payé au salaire minimum agricole, c'est-à-dire 2 300 Meticais, soit 66 euros par mois. Les travailleurs ne reçoivent aucun avantages sociaux au-delà de leur salaire, et des conflits à répétition éclatent à propos de paiements différés ou non versés, à cause d'absences liées à des raisons de santé. Le rapport de la Banque Mondiale sur l'accapement des terres stipule que le salaire minimum mozambicain est « insuffisant pour compenser les moyens de subsistance perdus ».

Source: P. Seufert, eds. (2012), Human rights implications of tree plantations in Niassa province, Mozambique <http://www.tni.org/report/human-rights-niassa-province>

Qui ou quels sont les principaux moteurs de la récente vague d'accapement?

Les coupables initialement dénoncés étaient les États importateurs de denrées alimentaires tels que les États du Golfe et la Corée du Sud. Il est certainement vrai que cette catégorie d'États, poussés par leur perception qu'ils ne pouvaient désormais plus comme par le passé compter sur un approvisionnement alimentaire dirigé par la simple loi du marché, ont donc cherché des voies de contrôle plus direct de ce dernier, participant ainsi dans leurs efforts à contrôler directement des terres extraterritoriales à des fins de production alimentaire, à renouveler l'élan de l'accapement des terres. Cette dynamique décrit le cas de la Libye au Mali, la Corée du Sud à Madagascar, et l'Arabie Saoudite au Soudan¹⁹.

Les États occidentaux ont aussi alimenté les accapements du contrôle des terres menés par des gouvernements étrangers. Tout d'abord en passant des réglementations qui favorisent la libéralisation des capitaux financiers, ce qui a augmenté la spéculation sur les marchés alimentaires; ensuite par la mise en œuvre de politiques publiques obligeant la présence d'agrocarburants dans les carburants réguliers, telles que la loi américaine sur l'énergie propre et la sécurité ainsi que la Directive de l'Union Européenne sur les Énergies Renouvelables (RED). Les agrocarburants ont été justifiés sur le plan environnemental comme des carburants « neutres en carbone ». Cependant, ces allégations selon lesquelles les agrocarburants sont neutres en carbone et renouvelables ont été progressivement remises en question car elles ne tiennent pas compte des émissions qui résultent de la collecte, du transport, du traitement et de la combustion de la biomasse comme combustible, de même que les effets de la suppression des plantes, des arbres et de la biomasse associée qui auraient autrement continué à absorber du carbone²⁰. De même, lorsque le bois est brûlé à des fins énergétiques, il libère des émissions de carbone qui peuvent prendre jusqu'à 35-50 ans pour être capturées par la repousse de nouvelles forêts.

Bien que les soi-disant avantages environnementaux ne résistent pas à un examen minutieux, l'agrocarburant-mania s'est toutefois répandue parmi les gouvernements et le milieu des affaires dans les pays du Sud, qui se sont alors joints à la ruée des terres, anticipant une demande accrue de matières premières destinées aux agrocarburants.

Au-delà des agrocarburants, le moteur de l'accapement des terres est l'émergence d'un puissant complexe agro-industriel qui combine nourriture, alimentation animale, agrocarburants, bois, minéraux, pétrole et certains systèmes écologiques. L'expansion, ainsi que les changements dans les régimes alimentaires et les habitudes de consommation des économies à croissance rapide – comme la Chine et l'Inde – ont encore renforcé ce puissant complexe et ont abouti à des changements majeurs dans le choix des céréales produites, en quelle quantité et comment. La « viandisation » de l'alimentation²¹, par exemple, a eu un impact profond sur le complexe industriel de matières premières alimentaires (soja, maïs, etc) avec des conséquences directes sur l'utilisation des terres.

L'émergence des « cultures flexibles » a également eu un impact majeur. Les cultures dites flexibles sont celles dont la récolte peut avoir de multiples usages (alimentation humaine et animale, carburant, matériel industriel) qui peuvent être facilement interchangés : soja (alimentation animale, alimentation humaine, biodiesel), la canne à sucre (alimentation, éthanol), l'huile de palme (alimentation humaine, biodiesel, utilisations commerciales/industrielles), le maïs (alimentation humaine et animale, éthanol). Ainsi, une seule catégorie de cultures couvre de multiples contextes liés à l'accapement des terres : l'alimentation humaine, l'alimentation animale, l'énergie/le carburant et les stratégies d'atténuation du changement climatique²². Ces contextes s'articulent autour de filières mondiales de plus en plus enchevêtrées, autant de dynamiques hétérogènes rendant impossible de réduire l'accapement des terres à un seul facteur.

Un autre moteur important souvent négligé de nos jours est celui de l'expansion des plantations forestières industrielles à croissance rapide, notamment l'eucalyptus et le pin, qui sont ordinairement utilisés pour la fabrication des pâtes et jouent un rôle important dans l'émergence de la soi-disant économie « bio » ou « verte »²³. On assiste ici à l'apparition « d'arbres flexibles » qui ont de multiples usages, pour la pâte (papier et emballage), l'énergie (bûches), et le carburant (biodiesel). Les acteurs clés ici sont les compagnies papetières telles que l'International Paper (États-Unis) et Stora Enso (Finlande-suédoise) du Nord, et Fibriza (Brésil) et APP (Singapour) du Sud.

Étant donné que les accapement viennent des tous les hémisphères et continents, l'actuelle dynamique d'accapement des terres est multicentrique.

Un monde « d'arbres flexibles »

Les arbres flexibles (en anglais *Flextrees*) sont la conséquence de la fusion de différents intérêts du monde de l'industrie au nom de l'émergente soi-disant économie bio/verte.

La biomasse de ces plantations d'arbres peut être utilisée pour la pâte ou l'énergie.

La demande de pâte continue de stimuler l'exploitation de la biomasse. Dans le cas du Brésil (Fearnside 1998), le prix de la pâte a grimpé en flèche au cours des 15 dernières années, entraînant un boom de projets, avec l'ouverture projetée d'une usine de pâte de 1,5 mégatonne par an jusqu'en 2020.

Toutefois, l'utilisation à des fins énergétiques est en pleine croissance. Entreprises et gouvernements accélèrent la mise en place de plantations à croissance très rapide (rotations de 2 ans) dans les pays du Sud, afin d'exporter des bûches vers les marchés énergétiques de bois, en plein développement au Nord. Les nouvelles usines de papiers deviennent aussi des producteurs d'énergie majeurs. Des usines pour la production de biocarburants de seconde génération dérivant du bois sont créées, avec l'espoir au sein de l'industrie que ces derniers deviennent le nouveau pétrole.

D'autres plantations sont agrandies pour les programmes de séquestration du carbone tels que le mécanisme onusien REDD. Ces programmes sont utilisés par les industries polluantes et consommatrices telles que les grands voyageurs aériens, désireux d'acheter des crédits de carbone ou de compenser leurs émissions par la plantation d'arbres.

Enfin, une myriade d'applications papetières à base d'ingénierie génétique et nano technologique est en cours de développement, basée sur la capitalisation d'arbres spécialement conçus. Ce dernier développement technologique est encore largement contrôlé par des compagnies du Nord, mais les techniques de plantations flexibles à croissance rapide, y compris les arbres génétiquement modifiés, sont un domaine d'innovation où les « champions nationaux » (comme le Brésil) prennent fortement pied. Il est probable que ces liens s'uniront de manière encore plus étroite dans un complexe global de foresterie-flexible.

Source: M.Kroger (2012) "Global tree plantation expansion: a review", ICAS Review Paper Series No.3., p.5.

Pour aller plus loin:

J. Franco, D. Fig, L. Mendonca et al (2010), Agrofuel crops.

<http://www.tni.org/report/agrofuel-crops>

M. Kroger (2012), Global tree plantation expansion: a review.

<http://www.tni.org/paper/global-tree-plantation-expansion>

Quel est le rôle de l'Union Européenne dans l'accaparement des terres?

L'Union Européenne (UE) est fortement impliquée dans l'accaparement des terres, à la fois directement par la participation de capitaux et de sociétés de l'UE dans le rachat de terres, et indirectement à travers l'ensemble de ses politiques qui marchandisent la terre au niveau mondial²⁴. Une caractéristique frappante a été l'implication de nouveaux acteurs financiers et investisseurs institutionnels – tels que les fonds de pension européens – dans l'acquisition de terres agricoles.

Parmi les politiques de l'UE favorisant l'accaparement des terres, la Directive sur les Énergies Renouvelables (RED) a joué un rôle de premier plan. La perspective d'un marché européen lucratif sur le long terme pour les agrocarburants a été un déclencheur important dans l'essor de l'huile de palme en Asie du Sud-Est par exemple²⁵. Les politiques commerciales et des accords de libre-échange peuvent également générer de fortes incitations à l'accaparement des terres. En 2001, l'UE a adopté l'initiative Tout sauf les armes (EBA) dans laquelle les importations vers l'UE en provenance des pays les moins avancés seraient libres de toutes restrictions - à l'exception des armes et des munitions. Alors qu'une telle entente peut sembler bénigne, elle a contribué à alimenter l'accaparement mondial des terres au Cambodge et ailleurs.

L'Europe est elle-même la cible de l'accaparement des terres. Au cours des dernières années, des groupes d'Europe occidentale provenant de Grande-Bretagne, Suède, Danemark, Finlande, Suisse et France ont accumulé des terres en Europe de l'Est, en se concentrant tout particulièrement sur la région « Terre Noire » de Russie et d'Ukraine. Des études sont en cours sur l'accaparement des terres en Roumanie, Bulgarie, Serbie et Hongrie, ainsi qu'en Espagne, France et Italie²⁷.

Pour aller plus loin:

Hands off the Land (2012), The European Union and the Global Land Grab
<http://www.tni.org/briefing/european-union-and-global-land-grab>

Bridges Across Borders (2010). "Bittersweet: A Briefing Paper on Industrial Sugar Production, Trade and Human Rights in Cambodia" from <http://babcbodia.org/developmentwatch/cleansugarcampaign/bittersweet.pdf>
<http://www.boycottbloodsugar.net/>

Quelles solutions ont été proposées pour répondre à l'accaparement?

Tous ceux qui reconnaissent l'existence de l'accaparement des terres veulent, d'une manière ou d'une autre, le gérer ou le gouverner. La gouvernance est devenue le terme clé; les outils de responsabilité et transparence sont devenus des éléments importants dans l'agenda politique. Il est intéressant de noter que l'*idée* d'avoir des directives volontaires sur la propriété foncière sanctionnées par l'ONU est antérieure à la crise (des prix) alimentaire de 2007-2008, et les processus formels de planification et consultation étaient déjà en marche lorsque le cycle actuel d'accaparement a commencé à faire la une des manchettes internationales. Par conséquent, depuis mi-2011, ces négociations officielles prennent place dans ce nouveau contexte – un coup du sort qui les a faites (ou refaites) espace clé de débats et de lutte.

Entre-temps, l'interprétation militante de « l'accaparement des terres » s'est vue confrontée depuis 2009 à un défi croissant, celui de répondre aux courants de l'establishment appelant à un « code de conduite » pour les « acquisitions foncières à grande échelle ». À partir de 2010, la Banque Mondiale et autres acteurs ont commencé à promouvoir une nouvelle approche – celle de ces transactions foncières comme une éventuelle opportunité pour le développement rural sous réserve de minimiser ou éviter les potentiels effets sociaux et environnementaux négatifs. Ce nouveau scénario – capturé dans l'expression « faire de nécessité vertu » – s'est essentiellement cristallisé dans le plaidoyer de la Banque Mondiale en faveur de ses « Principes pour l'Investissement Responsable dans l'Agriculture » (ou PRAI), un ensemble de sept principes qui, s'ils sont respectés par les « parties prenantes », y compris les corporations et gouvernements, favoriseraient des résultats « gagnant-gagnant » pour tous.

C'est dans ce contexte que les étapes finales de la négociation des Directives volontaires de la FAO pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts sont devenues une arène centrale où les acteurs étatiques et non-étatiques tentent d'influencer la façon dont les accaparements seront gouvernés. De vifs débats ont éclaté, ralentissant considérablement les négociations. Le document final, d'une cinquantaine de pages, contient un mélange contradictoire de positions philosophiques et politiques. Celles-ci vont d'une perspective conservatrice axée sur les « mécanismes de marché » à des points de vue plus radicaux en matière de droits humains et justice sociale. Par conséquent, si et dans quelle mesure les Directives peuvent être utilisées pour arrêter l'accaparement des terres dépendra de la façon dont elles sont interprétées par les forces en opposition, ces dernières étant intégrées dans des structures de pouvoir et des situations concrètes. C'est ainsi que trois tendances ont émergé dans le débat autour de l'accaparement mondial des terres²⁸.

L'accaparement des terres est un phénomène mondial, initié par les élites locales et transnationales, les gouvernements et les multinationales afin de contrôler les ressources les plus précieuses du monde... [Il] dépasse le traditionnel clivage Nord-Sud qui caractérise les structures impérialistes.

L'accaparement des terres déplace et disloque les communautés, détruit les économies locales et les cultures ainsi que le tissu social. Il met en péril l'identité des communautés, qu'il s'agisse de paysans, d'éleveurs, de pêcheurs, de travailleurs, de peuples autochtones...

Nos terres et nos identités ne sont ni à vendre, ni à louer...

Il n'existe aucun moyen pour atténuer les impacts de ce modèle économique et des structures de pouvoir qui le défendent.

Ceux qui osent se lever pour défendre leurs droits légitimes et la survie de leurs familles et communautés sont frappés, emprisonnés et assassinés...

La lutte contre l'accaparement des terres est un combat contre le capitalisme...

Via Campesina 2012: 18-19.

La première plaide pour une régulation essentiellement facilitant l'investissement foncier. Elle est fondée sur la conviction que l'intérêt renoué dans les transactions foncières à grande échelle est un phénomène souhaitable étant donné que les États et le secteur privé s'intéressent de nouveau au foncier. La régulation en question, découlant de la bonne gouvernance, est garantie par le renforcement des droits de propriétés ainsi que des normes environnementales et du travail, une consultation plus importante avec les communautés, et finalement l'utilisation de certains instruments de gouvernance internationale tels que les mécanismes de transparence dans les transactions foncières. Le tout en vue de faciliter l'accumulation du capital dans un contexte institutionnel efficace. Cette position est sans doute la plus similaire à celle de la Banque Mondiale.

La seconde tendance propose une régulation visant à atténuer les impacts négatifs et à maximiser les opportunités. Elle est fondée sur l'hypothèse jumelle de la «fatalité» des transactions foncières à grande échelle et «l'impossibilité» des politiques de développement rural et redistribution des terres à promouvoir un modèle basé sur la petite agriculture. Elle propose également un certain nombre d'instruments internationaux de gouvernance pour appuyer sa position: des droits de propriété renforcés pour protéger les droits fonciers des populations locales, des normes environnementales et du travail, des consultations plus importantes avec les communautés, et plus particulièrement l'utilisation d'instruments de transparence comme le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC). Ce courant part souvent de la question fondamentale suivante : étant donné qu'elles ont lieu en ce moment, comment les transactions foncières à grande échelle peuvent-elles être rendues responsables et transparentes

afin de bénéficier aux pauvres? Cette position est soutenue par certains membres de la FAO, certains gouvernements et certaines organisations de la société civile.

La troisième tendance appelle à une régulation qui arrêterait et ferait reculer les accaparements. Elle est assise sur la conviction que l'expansion contemporaine de la production de denrées alimentaires, d'agrocarburants et autres matières premières agricoles n'est pas véritablement conçue pour résoudre la faim, la pauvreté et la dégradation de l'environnement dans le monde, mais pour renforcer l'accumulation de capitaux et répondre à la faim insatiable de profits des corporations. Ce processus d'accumulation du capital favorise un modèle de développement basé sur des plantations industrielles en monocultures qui expulsent les populations de leurs terres et dégradent l'environnement. Ce troisième courant propose des instruments similaires de gouvernance internationale: droits de propriété (mais pas limité à la conception occidentale de propriété privée, incluant donc les régimes de propriété communale et communautaire), des normes environnementales, des consultations communautaires et des instruments de transparence, mais en vue de les utiliser pour arrêter et faire reculer l'accaparement des terres. Cette position est maintenue par divers mouvements sociaux et des groupes de paysans, notamment le mouvement paysan La Vía Campesina, qui en Novembre 2011 lors d'une conférence internationale à Nyéléni, au Mali, a appelé et a lancé une alliance mondiale contre l'accaparement des terres, connue comme le « plan d'action de Nyéléni ».

Ces trois positions sont plus ou moins clairement définies. En revanche, les acteurs clés (étatiques ou non) et leurs positions politiques changent constamment, généralement à cheval sur deux ou trois tendances en fonction du sujet précis, des alliances et du contexte.

Pour aller plus loin:

C. Guffens and F. Kroff (2012), Guidelines to secure peoples access to land: Overview of new 'Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security' – The potentials and challenges of implementation. <http://www.tni.org/report/secure-peoples-access-land>

La Via Campesina (2011), Stop Land-Grabbing Now!, Nyeleni Conference Declaration. <http://viacampesina.org/en/index.php/main-issues-mainmenu-27/agrarian-reform-mainmenu-36/1127-stop-land-grabbing-now>

S. Borras, J. Franco, C. Wang (2012) Competing Political Tendencies in Global Governance of Land grabbing, TNI Discussion Paper, December 2012, available at http://www.tni.org/sites/www.tni.org/files/different_responses_to_landgrabbing.pdf

Pourquoi les Directives et la transparence ne sont-elles pas suffisantes pour affronter l'accaparement?

Ni la formulation ni la mise en œuvre des lois et politiques ne sort de nulle part. Au contraire, très souvent, les résultats des processus de formulation et mise en œuvre sont entremêlés. Bien que certaines lois et politiques peuvent être passées pour répondre à l'accaparement des terres, elles ne s'interprètent ou ne se mettent pas en œuvre toutes seules. Même les meilleures lois et politiques ne sont pas automatiquement mises en œuvre en faveur de ceux qui devraient être prioritaires selon le point de vue de la justice sociale. L'expérience montre que de bons résultats nécessitent une pression sociale de la base, suffisamment importante pour modifier l'équilibre des forces en leur faveur – et la quantité de pression sociale nécessaire dépend de nombreux facteurs institutionnels. Il n'existe pas de solution « universelle » au fléau de l'accaparement des terres. Ce sont les interactions politiques entre les divers acteurs étatiques et non étatiques qui au final façonnent d'une situation à l'autre la manière dont toute loi ou politique, y compris des directives – volontaires ou non – finira par être interprétée et mise en œuvre.

Bien qu'il y ait eu beaucoup d'écrits sur la nécessité d'une plus grande responsabilisation des acteurs pour répondre aux accaparements, la plupart des partisans de l'investissement foncier « responsable » ne parviennent pas à analyser de façon critique en général la nature des relations de pouvoir entre les acteurs sociaux, et plus en particulier le défi de la démocratisation en milieu rural²⁹. Au lieu de cela, la tendance est à faire appel, souvent hors d'un réel sentiment d'urgence, de manière réactive et dans une perspective de court terme, aux mécanismes de responsabilité, lorsque l'accaparement est déjà en cours. Si elle est la seule utilisation prêtée aux questions de responsabilité, alors son résultat est très probablement la facilitation de l'accaparement des terres et la consolidation de l'alliance initiatrice de l'accaparement, celle liant l'appareil étatique et le monde des capitaux.

Une responsabilisation effective des acteurs commencerait ainsi d'abord par adresser la démocratisation des processus décisionnels autour des questions de développement rural *avant* que les projets ne soient entrepris. Ceci implique de soutenir la lutte longue et difficile pour construire et maintenir des organisations sociales autonomes, capables de représenter démocratiquement les classes rurales pauvres, ainsi que d'exiger à l'État de rendre des comptes. Ces conditions et processus ne peuvent s'entreprendre d'un coup, une fois que l'accaparement à grande échelle est déjà en cours. Ces transformations se construisent au fil du temps et des luttes par des personnes réelles, intégrées dans des structures complexes de relations de pouvoir complexes et en relation avec de nombreux problèmes, y compris les questions foncières.

En l'absence ou la faiblesse de telles organisations capables d'exiger des comptes de l'Etat, la focalisation sur rendre les transactions plus transparents est peu susceptible de produire autre chose à court terme qu'un accaparement des terres plus transparent. Bien que les transactions foncières puissent devenir plus transparentes, elles ne seront pas nécessairement ou automatiquement plus légitimes aux yeux de ceux qui ont perdu leurs terres et leurs moyens de subsistance – au contraire elles peuvent même devenir plus *illégitimes* dès lors que les plus touchés apprennent leur coût réel. Et même les transactions qui sont légitimes requièrent une forte mobilisation d'organisations sociales autonomes afin de s'assurer que les terres et les droits de la personne des populations concernées sont garantis en tout point. Des informations et des leçons importantes peuvent être ici tirées des conflits fonciers passés, puisque après tout l'accaparement des terres n'est pas nouveau.

Dépasser l'idée d'une solution « universelle » implique qu'une responsabilisation réelle de l'État devrait commencer bien avant que les accaparements n'arrivent en scène. Cette dernière devrait se concentrer sur les classes rurales pauvres et s'attaquer à la façon dont les investissements publics actuels dans la question foncière peuvent être augmentés et réalisés afin d'assurer des résultats véritablement favorables aux pauvres.

Quels changements systémiques sont nécessaires pour faire cesser l'accaparement?

L'accaparement des terres est l'expression du modèle dominant de développement basé sur la consommation inégale des ressources naturelles fossiles et « renouvelables ». Les limites sociales et écologiques de ce paradigme, ainsi que ses inégalités accrues, sont largement connues et vécues au quotidien, particulièrement par les populations les plus vulnérables. Faire face à ce problème structurel, multidimensionnel et sous-jacent requiert de dépasser une simple approche régulatrice, étroite et partielle. Il faut s'atteler aux structures politico-économiques dans lesquelles l'accaparement est enraciné, à savoir la configuration à échelle industrielle des produits agroalimentaires (cultures et arbres flexibles) ainsi que de la production et consommation d'énergie, contrôlées par les corporations transnationales, dans un système de commerce et investissement mondial où règnent les capitaux financiers.

Dans le débat mondial actuel sur l'accaparement des terres, l'investissement tend à être assimilé à l'investissement corporatif, c'est-à-dire celui biaisé vers des projets de grande échelle, utilisant les énergies fossiles, à forte intensité capitalistique et exigeant une faible main d'œuvre. Lorsque les politiques néolibérales ont été mises en œuvre à travers le monde, la manne des investissements publics dans l'agriculture s'est tarie, tandis que les

investissements réalisés par les petits agriculteurs ont été rayés des discours. Les programmes de l'orthodoxie économique libérale, censés augmenter les capacités des producteurs d'acheter de la nourriture sur le marché, ont anéanti des millions d'entreprises agricoles de petite échelle sans qu'il n'en résulte une sécurité alimentaire plus solide.

Un point de départ fondamental lorsqu'on parle de changements systémiques pour mettre fin à l'accaparement des terres est ainsi celui des investissements publics et des investissements réalisés par les petits agriculteurs. Il est urgent de ressusciter l'investissement public tout en reconnaissant la part jouée par les investissements des petits agriculteurs. C'est la combinaison des investissements publics avec ceux des petits agriculteurs qui rend possible tout changement systémique pour mettre fin à l'accaparement des terres. En outre, il est urgent, comme réclamé par La Via Campesina, de découpler l'alimentation (et l'agriculture en général) des systèmes commerciaux corporatifs au niveau multilatéral (OMC) et régional (accords de libre-échange).

Le paradigme de la souveraineté alimentaire englobe ce point de vue alternatif. Comme l'a fait valoir le *Forum pour la Souveraineté Alimentaire*, qui s'est tenu au Mali en 2007 : la souveraineté alimentaire correspond au « droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. Elle place les producteurs, distributeurs et consommateurs des aliments au cœur des systèmes et politiques alimentaires en lieu et place des exigences des marchés

Qu'est-ce que l'agro-écologie?

« Les principes fondamentaux de l'agro-écologie comprennent le recyclage interne des nutriments et de l'énergie plutôt que l'introduction d'intrants externes; l'amélioration des matières organiques et l'activité biologique des sols; la diversification spatio-temporelle des plantes et ressources génétiques dans les écosystèmes agricoles; l'intégration des cultures et du bétail en optimisant les interactions et la productivité du système total de production au lieu des rendements individuels »... « L'agro-écologie est à haute teneur en connaissances, basée sur des techniques qui ne sont pas délivrées selon une approche verticale, mais reposent sur le savoir et l'expérimentation des agriculteurs. C'est pour cette raison que l'agro-écologie souligne les capacités des communautés locales de tester, évaluer et développer à grande échelle les innovations, à travers une recherche d'agriculteur-à-agriculteur ainsi que des approches locales.

Source: Miguel A. Altieri and Victor Manuel Toledo (2011), 'The agro-ecological revolution in Latin America: rescuing nature, ensuring food sovereignty and empowering peasants', *Journal of Peasant Studies*, (Vol.38), No.3, 587-612

et des transnationales » (Déclaration de Nyéléni 2007). Le paradigme de la souveraineté alimentaire se lie stratégiquement avec l'appel à la souveraineté foncière, en lien avec les droits de contrôle et d'accès aux ressources naturelles et foncières par les peuples.

Au sein de cette vision alternative sur la souveraineté alimentaire et foncière, l'agro-écologie représente cette nécessité d'équité sociale et durabilité écologique au travers du cadre d'investissement conjoint mentionné précédemment. Comme le Groupe d'expert de haut niveau du Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO le recommande « les gouvernements devraient investir en priorité dans le secteur des petites exploitations et dans les systèmes alimentaires alternatifs qui sont socialement inclusifs et écologiquement durable, en utilisant des principes agro-écologiques »³⁰.

Pour aller plus loin:

S. Borras and J. Franco (2010) 'From Threat to Opportunity? Problems with the Idea of a "Code of Conduct" for Land Grabbing', *Yale Human Rights & Development Law Journal*, 13, 507-523.

P. McMichael (2012) 'The Land Grab and Corporate Food Regime Restructuring', *Journal of Peasant Studies* 39(3 4): 681-701.

M. Altieri: On Agro-ecology, and why it is the solution to hunger and food security
<http://www.tni.org/multimedia/miguel-altieri-agroecology-and-why-it-solution-hunger-and-food-security?context=69566>

Declaration of Nyéléni 2007, available at: <http://www.nyeleni.org/spip.php?article290>

HLPE (2011) *Land Tenure and International Investments in Agriculture*. Rome: UN Committee on World Food Security High Level Panel of Experts Report

Fine, B. (2011) "Financialisation on the Rebound?", available at <http://eprints.soas.ac.uk/12102/1/dumenil.pdf>

Qu'offre le concept de souveraineté alimentaire?

La souveraineté foncière est le droit des travailleurs d'avoir un accès effectif à, une utilisation de, et un contrôle sur la terre ainsi qu'aux bénéfices associés à son emploi et son occupation, avec la terre définie comme ressource, territoire et paysage. En d'autres mots, la souveraineté foncière est la réalisation des droits humains liés à la terre des travailleurs. Le concept vise à renforcer les atouts ainsi que remédier aux faiblesses dans la situation actuelle des appels traditionnels à la « sécurité foncière » et « réforme agraire », s'alliant et se liant intrinsèquement avec le mouvement global émergent pour la « souveraineté alimentaire ».

La demande pour une souveraineté foncière est, en premier lieu, un appel au retour de l'Etat et à le tenir responsable devant les citoyens, dans un contexte d'assaut corporatif et transnational global renouvelé sur le front agraire sous la forme d'annexions transnationales. Ensuite, c'est une affirmation des travailleurs et de leurs droits humains d'exercer un contrôle sur la terre en tant que ressource, territoire et paysage. Le concept a le potentiel d'unifier divers secteurs : paysans du Mali, populations forestières d'Indonésie, travailleurs sans terres autochtones et paysans du Guatemala, un ferme familiale à temps partiel en France et un jardinier urbain de Détroit.

L'expression de « souveraineté foncière » est un rappel que les lopins de terre individuels et collectifs sont part d'un ensemble socialement construit plus vaste de paysages terrestres et aquatiques qui reflètent le type de relations entre société humaine et environnement qui émergent au cours du temps à un endroit donné. Équilibrées ou non, ces relations devraient nous inciter à toujours ambitionner pour des relations écologiques saines avec notre environnement.

Pour aller plus loin:

S. Borrás and J. Franco: A land sovereignty alternative? Towards a people's counter-enclosure campaign <http://www.tni.org/paper/land-sovereignty-alternative>

Quelles résistances sont entreprises contre l'accaparement?

Il y a deux types généraux de résistances liées à l'accaparement des terres actuel. Le premier genre est la lutte défensive contre l'expulsion des gens de leur terre, ou encore la résistance contre l'appropriation de leurs ressources hydriques ou forêts communautaires. Le second genre est la lutte pro-active, où les communautés locales occupent et se réapproprient leurs terres, eaux et forêts ainsi que développent des moyens de subsistance et systèmes de production alternatifs tels que l'agro-écologie, qui défient le modèle dominant de développement industriel. Les deux types sont des luttes à la vie à la mort pour de nombreuses personnes.

Les luttes les plus réussies utilisent souvent une gamme multiple de tactiques, dont l'action directe, la mobilisation de masse et les stratégies légales, de même que travaillent dur au réseautage avec d'autres secteurs pour pressurer les points clés dans « la chaîne » de dépossession/incorporations adverses.

Exemple 1. La construction d'alliance pour rompre l'isolement et la résistance « saute-mouton » contre l'expansion de la canne à sucre au Cambodge.

L'expansion rapide de l'industrie de la canne à sucre au Cambodge au cours de ces dernières années a affecté 12 000 personnes à travers 75 000 hectares de concessions délivrés à des investisseurs privés dans les régions de Koh Kong, Kampong Speu et Oddar Meanchey. En réponse, les communautés de paysans affectées ont joint leurs forces pour déposer une plainte devant la Commission Nationale des Droits de l'Homme thaïlandaise, étant donné qu'un des investisseurs est une compagnie thaïlandaise (KSL). Les agriculteurs thaïlandais, à travers le Réseau Thaïlandais d'Agriculteurs Contractuels, soutiennent l'action de leurs alter egos cambodgiens, appelant la compagnie et le gouvernement thaïlandais à remédier aux violations des droits de la personne qui résultent de cet accaparement des terres³¹. Suite à cette pression populaire dans les deux pays, une autre compagnie thaïlandaise (DSW) s'est désinvestie de KSL en 2010.

La même année, les communautés d'agriculteurs affectées au Cambodge, avec des ONGs nationales et internationales, ont lancé la campagne Clean Sugar (www.cleansugarcampaign.net), qui vise à sensibiliser les consommateurs européens, ciblant les acheteurs en Europe de ce « sucre de sang » ainsi que le traité de commerce « Tout Sauf les Armes » qui favorise l'expansion au Cambodge des plantations de canne à

sucre. La campagne tient pour partiellement responsable de l'accaparement des terres ces acteurs étrangers (spécialement européens). Face à la perte de terres et des moyens de subsistance ainsi que les violations des droits de la personne, elle demande à la Commission Européenne de remédier à la situation.

Cette stratégie de « saute-mouton », qui lie les luttes à l'échelon local avec les acteurs internationaux, vise à amener une pression extérieure additionnelle pour apporter du soutien là où les efforts des agriculteurs cambodgiens seuls ne sont pas suffisants pour arrêter et faire reculer l'accaparement des terres au nom du sucre.

Exemple 2. Construire l'identité Maya Q'eqchi et l'agro-écologie en résistance contre l'accaparement dans les plaines au Nord du Guatemala mûpar la canne à sucre et l'huile de palme

Depuis le milieu des années 2000, les peuples dans le Nord du Guatemala sont affectés par une nouvelle vague d'accaparement des terres, principalement conduite par les élites économiques nationales pour la production de canne à sucre et d'huile de palme.

Cet accaparement se manifeste sous diverses formes. Tout d'abord à travers les acquisitions et locations à long-terme et les accords d'agriculture contractuelle avec les grands propriétaires terriens. Ensuite lors de ventes réalisées par les petits et moyens paysans-agriculteurs vulnérables et économiquement défavorisés; souvent ces transactions sont renforcées par la coercition ou la menace de cette dernière. Enfin, par le programme d'agriculture contractuelle qui amène à la même table les paysans, l'industrie d'huile de palme et le gouvernement. Pris ensemble, ces différents types de transactions foncières ont concentré la propriété foncière tout en transformant de vastes superficies de terres utilisées jusqu'alors pour la production alimentaire domestique et à destination des marchés locaux et nationaux, en grandes poches de production industrielle de canne à sucre et huile de palme. Au cours du processus, la plupart des paysans autochtones et familles tenancières dépossédés ont reçu une compensation pour leur terre ou leur travail bien en deçà de ce dont ils avaient besoin pour augmenter leurs revenus non-agricoles ou regagner accès à la terre ailleurs.

Confrontés à des emplois peu nombreux et précaires dans les plantations, ainsi qu'à un rejet ouvert des compagnies de leurs pratiques établies de gouvernance foncière, leurs ressources naturelles et leur population, de nombreux groupes et communautés Maya

Q'eqchi soulignent leur identité commune en tant que R'al Ch'och (« Fils et Filles de la Terre ») dans leur résistance contre les acquisitions foncières des corporations et pour affirmer leur contrôle sur leurs territoires. Cela a abouti, d'un côté, à une action politique collective contestatrice; les agrobusiness de canne à sucre et huile de palme ont été critiqués et identifiés comme « importuns » par différentes communautés Q'eqchi et les autorités municipales. De l'autre, face à un État faible et peu enclin à supporter leur agriculture paysanne, des échanges « Campesino a Campesino » (de paysan-à-paysan) de savoir agro-écologique ont été conduits afin de sécuriser leur moyen de subsistance et prévenir davantage de dépossession. L'emphasis sur la production agro-écologique est complétée par un renforcement du contrôle des marchés alimentaires locaux : deux « marchés paysans » régionaux et auto-organisés (où les commerçants non-paysans ne sont pas autorisés) se tiennent deux fois par semaine dans les villes de Chisec et Raxhurà.

Les Q'eqchi peu accommodants sont stigmatisés comme opposés au développement par les médias grand public et sont poursuivis. Cependant, ils ont gagné le support des mouvements sociaux ruraux militants, ONGs, l'aile sociale pastorale de l'Église Catholique, certains académiques et même quelques fonctionnaires (locaux). La lutte continue.

Source: A. Alonso-Fradejas (2012) 'Land control-grabbing in Guatemala: the political economy of contemporary agrarian change', *Canadian Journal of Development Studies*, 33(4), 509-528.

Exemple 3. La construction de *redes* contre les paramilitaires et le commerce de bananes, l'étude de cas de Banacol et la région basse Atrato de Chocó, Colombie

Les communautés afro-colombiennes et Mestizo de Curvaradó et Jiguamiandó, dans la région basse Atrato de Chocó, résistent aux invasions et accaparements des terres depuis des générations. Ces communautés, qui dépendent pour leur subsistance de l'alternance entre production alimentaire et pâturages pour le bétail, ainsi que de la pêche et de la chasse, ont souffert de contre-insurrections, violence paramilitaire et empiètement sur leurs territoires par les agrobusiness de bananes et huile de palme, les compagnies minières et forestières, les éleveurs de bovins et pour finir les trafiquants de drogue. Certains de ces groupes sont liés à la multinationale bananière Banacol, qui vend ses produits en Europe à travers différentes firmes hollandaises et belges. Afin de contrer ce nexus complexe de capitaux nationaux et internationaux, violence étatique et paramilitaire, les populations afro-colombiennes et mestizo se sont organisées elles-mêmes

en « *redes* » (assemblages davantage que réseaux³²) connectant diverses entités telles que des organisations des mouvements sociaux, réseaux de radio locales, associations de femmes et mouvements de solidarité internationale. Pas uniquement pour défendre leurs terres, mais aussi pour encourager la construction de « nouveaux territoires existentiels ». Elles ont aussi déclaré leurs communautés « Zones Humanitaires » et leurs territoires « Zones de Biodiversité », dans l'optique de se défendre elles-mêmes et développer de manière plus proactive des plans fonciers alternatifs, une agriculture à faible intrants externes et des systèmes éducatifs culturellement appropriés. Les *redes* ont eu quelques succès, avec des victoires supportant leur cause devant la Cour Constitutionnelle et la Cour Inter-Américaine des Droits de l'Homme; le Concile d'État a ordonné en 2010 l'éviction de certains envahisseurs de mauvaise foi. Cependant, la restitution matérielle des terres n'a pas encore été complètement achevée. Les populations afro-colombiennes et mestizo continuent à lutter sous la forme de *redes* pour leur vie et leur dignité afin de s'épanouir de nouveau sur leurs territoires.

Source: Interchurch Justice and Peace Commission (August 2012), Colombia: Banacol – A company implicated in paramilitarism, and land grabbing in Curvarado and Jiguamiando <http://www.tni.org/report/colombia-banacol?context=69566>.

Pour aller plus loin:

Escobar, A. (2008) *Territories of Difference. Place, movements, life, redes*. Durham and London: Duke University Press.

L. Grandia (2012) *Enclosed. Conservation, Cattle, and Commerce among the Q'eqchi' Maya Lowlanders*. Washington: University of Washington Press.

L. Hurtado (2008) *Dinámicas Agrarias y Reproducción Campesina en la Globalización. El Caso de la Alta Verapaz*. Guatemala: F&G Editores.

M. Ybarra (2011) 'Privatizing the Tzuultaq'a? Private property and spiritual reproduction in post-war Guatemala', *The Journal of Peasant Studies*, 38:4, 793-810.

Notes

- 1 "Food-importing countries with land and water constraints but rich in capital, such as the Gulf States, are at the forefront of new investments in farmland abroad. In addition, countries with large populations and food security concerns such as China, South Korea, and India are seeking opportunities to produce food overseas. These investments are targeted toward developing countries where production costs are much lower and where land and water are more abundant" (IFPRI Policy Brief 13, April 2009).
- 2 J.F. McCarthy, J.A.C. Vel and S. Afiff (2012) "Trajectories of land acquisition and enclosure: development schemes, virtual land grabs, and green acquisitions in Indonesia's Outer Islands" *Journal of Peasant Studies* 39(2), p. 523.
- 3 McCarthy et al. (2012), p. 523.
- 4 B. White, S. Borras, R. Hall, I. Scoones and W. Wolford (2012) "The new enclosures: critical perspectives on corporate land deals" *Journal of Peasant Studies* 39(3-4), p. 629.
- 5 World Bank (2010) *Rising global interest in farmland: Can it yield sustainable and equitable benefits?* Washington DC: World Bank, p. xv.
- 6 White et.al (2012), p. 626.
- 7 Committee on World Food Security (2011). *How to Increase Food Security and Smallholder-Sensitive Investment in Agriculture*. 37th Session of the Committee on World Food Security, Rome, FAO.
- 8 World Bank (2010), p. 36.
- 9 L.A. Wily (2012) "Looking back to see forward: the legal niceties of land theft in land rushes" *Journal of Peasant Studies* 39(3-4), p. 752.
- 10 White et al. (2012), p. 623.
- 11 Wily (2012), p. 752.
- 12 See GRAIN (2008) *Seized: The 2008 Land Grab for Food and Financial Security*. Barcelona: GRAIN; see also S. Monsalve Suarez et al. (2008) "Agrofuels in Brazil: Report of the Fact-Finding Mission on the Impacts of Public Policies Encouraging the Production of Agrofuels on the Enjoyment of the Human Rights to Food, Work and the Environment among the Peasant and Indigenous Communities and Rural Workers in Brazil" Heidelberg: FIAN; see also E. Holt Gimenez and A. Shattuck (2009) "The Agrofuels Transition: Restructuring Places and Spaces in the Global Food System" *Bulletin of Science Technology Society* 29(3).
- 13 IFPRI (2009) "*Land grabbing*" by foreign investors in developing countries, risks and opportunities. Brief 13. Washington: IFPRI; World Bank (2010) *Rising global interest in farmland: Can it yield sustainable and equitable benefits?* Washington DC: World Bank; Oxfam (2011) *Land and Power: The growing scandals surrounding the new wave of investment in land*. Oxford: Oxfam.
- 14 S. Borras, D. Fig, and S. Monsalve Suarez (2011) "The Politics of Biofuels and Land-Water Grabbing: The Procana Case in Mozambique" *Review of African Political Economy* 38(128).
- 15 S. Kay and J. Franco (2012) *The Global Water Grab: A Primer*. Amsterdam: Transnational Institute.
- 16 L. Cotula (2012) "The international political economy of the global land rush: A critical appraisal of trends, scale, geography and drivers" *Journal of Peasant Studies* 39(3-4).

- 17 See C. Coumans (2002) Placer Dome Case Study: Marcopper Min (Marinduque, Philippines), accessible online at www.miningwatch.ca/placer-dome-case-study-marcopper-mine-marinduque-philippines
- 18 J. Fairhead, M. Leach and I. Scoones (2012) "Green Grabbing: a new appropriation of nature?" *Journal of Peasant Studies* 39(2).
- 19 White et al. (2012), pp. 627-628.
- 20 H. Haberl et al. (2012) "Correcting a fundamental error in greenhouse gas accounting related to bioenergy" *Energy Policy* 45.
- 21 T. Weis (2010) "The Accelerating Biophysical Contradictions of Industrial Capitalist Agriculture" *Journal of Agrarian Change* 10(3).
- 22 S. Borras, J. Franco, S. Gomez, C. Kay and M. Spoor (2012) "Land Grabbing in Latin America and the Caribbean" *Journal of Peasant Studies* 39(3-4), p. 851.
- 23 Kroger (2012) "Global tree plantation expansion: a review", ICAS Review Paper Series No.3.
- 24 P. McMichael (2012) "The land grab and corporate food regime restructuring" *Journal of Peasant Studies* 39 (3-4).
- 25 J. Franco et al. (2010) "Assumptions in the European Union biofuels policy: frictions with experiences in Germany, Brazil and Mozambique" *Journal of Peasant Studies* 37(4).
- 26 O. Visser, N. Mamonova and M. Spoor (2012) "Oligarchs, megafarms and land reserves: understanding landgrabbing in Russia" *Journal of Peasant Studies* 39(3-4).
- 27 The Hands Off the Land alliance is currently preparing a report about land grabbing in Europe, undertaken with the European Coordination of Via Campesina, which is due for release in April 2013.
- 28 S. Borras, J. Franco and C. Wang (2013) "The Challenge of Global Governance of Land Grabbing: Changing International Agricultural Context and Competing Political Views and Strategies" *Globalizations* 10(1).
- 29 See J. Fox (1991) *The Challenge of Rural Democratization: Perspectives from Latin America and the Philippines*. London: Frank Cass.
- 30 HLPE (2011) *Land Tenure and International Investments in Agriculture*. Rome: UN Committee on World Food Security High Level Panel of Experts Report, p. 43.
- 31 <http://terra0nullius.wordpress.com/resources/2012-resources/2012-07-cambodia-ngo-statement-on-koh-kong-trial/>
- 32 A. Escobar (2006) *Territories of Difference. Place, movements, life, redes*. Durham and London: Duke University Press.

PROGRAMME JUSTICE AGRAIRE

Ces dernières quelques années, divers acteurs – grandes multinationales ou corporations domestiques, du monde de la finance à celui des gouvernements – ont lancé une enclosure à l'échelle mondiale des terres agricoles, principalement dans les pays du Sud, mais aussi ailleurs. Cette dernière est en faveur des entreprises agroalimentaires industrielles et se présente souvent sous la forme d'investissements à grande échelle pour le développement rural. Au lieu d'être un investissement bénéficiant à la majorité des habitants ruraux, spécialement les plus pauvres et vulnérables, ce processus constitue une nouvelle vague « d'accaparement » de la terre et de l'eau. C'est un phénomène global par lequel l'accès, l'utilisation et le droit à la terre et autres ressources naturelles étroitement associées sont emparés à grande échelle et/ou en relation avec des larges investissements de capitaux, résultant en une multitude d'impacts négatifs sur les moyens de subsistance, les systèmes écologiques, les droits humains et la sécurité alimentaire locale.

Dans ce contexte, TNI vise à contribuer au renforcement des campagnes par les mouvements sociaux agraires afin de les rendre plus efficaces dans leur résistance contre l'accaparement des terres et de l'eau ainsi que dans le développement et la promotion d'alternative telles que le souveraineté alimentaire, foncière, sur l'eau, et les systèmes agro-écologiques d'agricultures.

<http://www.tni.org/work-area/agrarian-justice>

T

N

I

Published by Transnational Institute

The **Transnational Institute** was founded in 1974. It is an international network of activist-scholars committed to critical analyses of the global problems of today and tomorrow.

TNI seeks to provide intellectual support to those movements concerned to steer the world in a democratic, equitable and environmentally sustainable direction.

www.tni.org

For more information contact:

tni@tni.org